

COMPTE RENDU DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU COMITE EXECUTIF CE 14 OCTOBRE 2013

LIEU : KINSHASA/CONGO FLEUVE HOTEL
I .PRESIDENCE : CELESTIN VUNABANDI KANYAMIHIGO
II.PRESENCES : Voir liste en annexe
III.ORDRE DU JOUR ADOPTE

Echange entre les membres du Comité Exécutif (C.E) et les membres de la délégation du conseil d'administration de l'ITIE internationale sur le thème :

**« ROLE DE L'ITIE EN TANT QUE PLATEFORME DE REFORME
ELARGIE DES SECTEURS PETROLIER ET MINIER EN RDC »**

IV. DEROULEMENT

Trois temps forts ont caractérisé cette réunion:

- Mot d'introduction : accueil et témoignage des certaines personnalités,
- Exposés par les panelistes
- Débat général suivi du mot de clôture

(1). INTRODUCTION: MOT D'ACCUEIL ET TEMOIGNAGE DES PERSONNALITES SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ITIE EN RDC

La séance est ouverte à 9heures 30 minutes par le Président du Comité Exécutif. Après la présentation des membres du Comité Exécutif, de ceux de la délégation du Conseil d'administration de l'ITIE internationale et des invités, une brève introduction du thème du jour est faite par le Coordonnateur National. Il est suivi d'un mot d'accueil prononcé par le Président du Comité Exécutif dans lequel ce dernier souhaite également que ce débat soit fructueux et serve de baromètre à la délégation du CA dans la compréhension de la RDC dans son ensemble et du chemin parcouru par elle dans la mise en œuvre de l'ITIE. Invitation solennelle est lancée aux membres du CA pour participer à la Conférence sur la transparence dans les mines prévue au mois de janvier 2014 à Lubumbashi et qui sera présidée par le Chef de l'Etat.

Témoignage de certaines personnalités sur la mise en œuvre de l'ITIE en RDC :

- Monsieur KASONGO BIN NASSOR, Big manager de l'Entreprise minière TFM, a tracé brièvement l'historique de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC, brosse les différentes avancées et apprécié le regard dans la même direction de toutes les parties prenantes pour atteindre dans un premier temps la conformité à la Norme ITIE et dans un deuxième, arriver à la transparence des non-dits dans la gestion des Ressources Naturelles qui induit une gouvernance profitable à tous.
- Madame Elisabeth Caessens (Société Civile) du Carter Center estimant le processus très viable, a reconnu la forte implication des parties prenantes et a apprécié la mise en œuvre de l'ITIE en RDC surtout à travers la volonté déterminée du Gouvernement et du Comité Exécutif à assurer une très grande transparence dans le Contrat dit Chinois et dans la divulgation des paiements contractuels et infranationaux.

(2) EXPOSES DES PANELISTES

(2) .1. BREF APERÇU SUR LA NOUVELLE NORME ITIE

Par **Mr Jonas Moberg**, Chef du Secrétariat International de l'ITIE Internationale

Condensé de l'intervention

Clarification des exigences existantes (les 21 Exigences des Règles ITIE 2011 et les 7 Exigences de la Nouvelle Norme) ;

- ❖ De la signification de la Norme ITIE
- ❖ Un Commentaire illustré et comparé de l'Exigence 3 de la Nouvelle norme relative aux informations contextuelles à divulguer dans le cadre du prochain Rapport notamment :
 - La description du régime fiscal applicable
 - La contribution du secteur extractif à l'économie nationale
 - La publication des données sur la Production
 - Le rôle des Entreprises appartenant à l'Etat(EAE)
 - Les informations sur les licences, sur les propriétaires réels des entreprises et les Contrats
- ❖ Un commentaire illustré et comparé de l'exigence 4 de la Nouvelle Norme qui concerne les informations à divulguer par les EAE notamment :
 - Le transfert significatif entre les EAE et autres entités de l'Etat,
 - Le degré de participation de ces EAE dans le secteur extractif
 - Les volumes et les revenus perçus sur la vente des produits miniers, pétroliers et gaziers

❖ De ce qui est attendu de la RDC
Avant le 17 avril 2014

- Publier le Plan de Travail actualisé avant le 31 décembre 2013
- Publier le Rapport ITIE RDC 2011 avant le 31 décembre 2013
- Se Soumettre à l'examen du Secrétariat International de l'ITIE avant le 17 avril 2014

Après le 17 avril 2014 si la suspension est levée

- Publier le rapport d'activités pour l'année 2013 avant le 1^{er} juillet 2014
- Publier le Rapport ITIE RDC 2012 suivant la Norme 2013 avant le 31 décembre 2014.

(2).2. ROLE DES INSTITUTIONS DE SURVEILLANCE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ITIE

(Première partie) par l'**Honorable Sénateur NKONGO BUDINA**, Sénateur et point focal de l'ITIE RDC au Sénat

Condensé de l'intervention

- ❖ Les différents types de contrôles prévus par la Constitution et la loi de la RDC (contrôle politique par le Parlement, le contrôle administratif par l'Inspection Générale des Finances et le contrôle juridictionnel par la Cour des Comptes)
- ❖ La mission constitutionnelle du Parlement (votation des lois, contrôle parlementaire de l'exécutif au sens large et la fonction parlementaire de représentation)
- ❖ L'engagement des parlementaires dans la mise en œuvre de l'ITIE présuppose l'acquisition par eux d'une expertise en matière de la Norme ITIE.
- ❖ En ce qui concerne la mise en œuvre de l'ITIE en RDC, l'engagement parlementaire doit se traduire dans l'exercice effectif des rôles spécifiques du Parlement qui sont :
 - La votation des lois (Audit des lois et règlements liés à la transparence en général et initiation des innovations législatives nécessaires)
 - Le contrôle parlementaire a priori ou a posteriori de l'Exécutif, des entreprises et établissements publics
 - La fonction de représentation (information et sensibilisation des populations sur la transparence, la Consultation des communautés et des populations notamment à l'occasion des vacances parlementaires et la prise en compte des résultats de ces consultations dans les deux rôles précédents)

L'exhortation est faite à l'ITIE internationale de reconnaître les efforts de la RDC dans sa spécificité et en tant que pays post-conflit qui s'emploie à améliorer sa gouvernance et à mettre en œuvre la norme ITIE.

(2).3. ROLE DES INSTITUTIONS DE SURVEILLANCE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ITIE

(Deuxième partie) par **Victor BATUBENGA**, Inspecteur Général, Chef de Service de l'IGF

Points développés :

- Contexte de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC ;
- Problématique de la certification des déclarations des Régies financières ;
- Bien-fondé de la certification par les institutions de surveillance ;
- Quel contenu doit-on donner à l'objectif de transparence poursuivi par l'ITIE ?
- Enjeux et perspectives

(2).4. DEFIS ET OPPORTUNITES DU SECTEUR EXTRACTIF DE LA RDC

Par **SIMON TUMA-WAKU**, membre du Comité Exécutif (représentant des entreprises minières) et Vice-président de la Chambre des Mines de la RDC.

Condensé de l'intervention

- ❖ Brève présentation de la RDC et de la cartographie du secteur extractif (Foret, Hydrocarbures et Mines solides)
- ❖ Des défis majeurs auxquels fait face chaque composante du Secteur extractif congolais dont entre autres le nombre et la complexité des flux à déclarer, l'importance de l'artisanat dans la forêt et les mines, le peu d'entreprises cotées en bourse et l'absence d'une loi nationale obligeant les entreprises à faire auditer leurs comptes à chaque exercice comptable.
- ❖ Opportunités, notamment l'amélioration de la transparence et de la bonne gouvernance dans le secteur; la meilleure compréhension de la contribution réelle au budget de l'Etat et au décollage économique du pays, la meilleure évaluation sur la contribution à la responsabilité sociale/sociétale des entreprises et la meilleure compréhension du secteur par la société civile et la population.



- ❖ Constat de l'engagement remarquable des entreprises dans la mise en œuvre de l'ITIE malgré les défis et conviction que cet élan contribue à améliorer la transparence, la bonne gouvernance et la bonne compréhension du secteur.

(2).5. EMPLOI DES REVENUS AU PROFIT DES CITOYENS

Par **Albert Kabuya**, Membre du Comité exécutif (Représentant la Société Civile)

Economie de sa présentation

- ❖ Engagement du Gouvernement dans l'ITIE et le rôle joué par la Société Civile dans la mise en œuvre de ce mécanisme,
- ❖ Possibilités offertes par la nouvelle Norme ITIE quant au captage des informations susceptibles d'employer d'une manière rationnelle et transparente les revenus du secteur extractif,
- ❖ Interrogation sur la répartition des revenus entre le pouvoir central et les Provinces
- ❖ Souhait que les enquêtes et interpellations parlementaires débouchent sur des sanctions
- ❖ Souhait que la Cour des Comptes joue pleinement son rôle.

(2).6. ETAT ACTUEL DU SECTEUR MINIER EN RDC

Par **Jean-Félix MUPANDE**, D.G du CAMI

Economie de sa présentation

- ❖ Le Code Minier (Edition 2002) et le Règlement Minier (2003) sont le fondement du cadre légal et institutionnel régissant le secteur minier en RDC. La loi prévoit également des Organes de régulation que sont le CAMI, la Direction des Mines, la Direction de géologie, la Direction de la protection et des organismes intervenant dans ce secteur (Ex. CTCPM, CEEC) ;
- ❖ Du régime minier qui prévoit les Droits miniers catégorisés en droit de Recherche et en droit d'exploitation. Le régime prévoit quatre types des titres : Permis de Recherche (PR), Permis d'Exploitation (PE), Permis d'Exploitation de la Petite Mine (PEPM) et le Permis d'Exploitation des Rejets (PER). Le régime prévoit aussi des Autorisations : Autorisation de Prospection (par le CAMI), autorisation pour l'exploitation artisanale (Zone d'exploitation artisanale : Décision du Ministre, Exploitants artisanaux : cartes d'exploitant artisanal et Coopérative minière : agrément du Ministre des mines), autorisation ministérielle pour les entités de traitement et l'agrément du ministre pour exploiter les comptoirs ;
- ❖ De l'accès à la propriété minière : conditions, procédures d'accès et modalités de transfert des droits.

❖ De la situation du domaine minier concédé :

Par exemple, les statistiques renseignent qu'à la fin de décembre 2011, les droits miniers se présentaient ainsi : 3540 titres dont 240 ARPC, 270 AECP, 9 AECT, 2481 PR, 434 PE, 87 PEPM, 19 PER

Quant au Portefeuille des titres, le CAMI avait enregistré 606 détenteurs en 2011 (contre 557 en 2012) répartis ainsi :

- Opérateurs titulaires des droits de carrière : 127 et
- Opérateurs titulaires des droits miniers: 479 (chiffre comprenant aussi des droits radiés, expirés et cédés) :
 - ✓ Opérateurs exclusivement en exploration : 327 opérateurs
 - ✓ Opérateurs en exploitation : 152 dont 30 dans la petite mine et 122 dans la mine à grande échelle
- ❖ Constat de l'existence d'un embryon industriel dans l'exploitation du cuivre et cobalt, d'une exploitation du diamant en chute libre, d'une exploitation industrielle émergente de l'Or et d'une exploitation artisanale de la cassitérite et du coltan.

(2).7 AUTRES INTERVENTIONS

a) Monsieur David Diamond, Investisseur et membre de la délégation du CA ITIE

Economie de son intervention

- ❖ La présence de L'ITIE dans un pays est un des atouts pour un investisseur, car l'ITIE permet d'améliorer la gouvernance des ressources naturelles et celle de l'entreprise ;
- ❖ Compléter cet atout par un environnement stable, sain et sécurisé
- ❖ Se réjouit de la note octroyée à la RDC par les Agences internationales de notation

b) Madame Marinke Kariane Van Rjet, Directrice Internationale de « Publiez ce que Vous Payez » (PWYP)

Economie de son intervention

- ❖ Satisfaction du Rôle joué par la Société civile congolaise dans la mise en œuvre, des efforts fournis par le Gouvernement et de l'engagement des entreprises
- ❖ La RDC doit s'investir dans la transparence et la responsabilité
- ❖ Au regard des efforts fournis et de l'engagement des parties prenantes, il est nécessaire que la RDC soit Pays Conforme, pour cela la coalition soutiendra ce pays pour atteindre ce statut

- ❖ Intégrer l'ITIE dans une option générale, la conformité aux règles de l'ITIE est un début, il faut pousser vers l'amélioration de la gouvernance générale.

DEBAT GENERAL

Un débat fort intéressant a suivi ces exposés et a tourné autour des questions suivantes :

- Un Député national se fondant sur l'exposé de Jonas Moberg a souhaité avoir une réponse de la part de ce dernier et celle du Président du Comité Exécutif sur le niveau des avancées atteintes dans la mise en œuvre de l'ITIE RDC qui garantissent la conformité de la RDC ;
- Les membres de la délégation du Conseil d'Administration de l'ITIE ont posé des questions sur :
 - La nécessité de préserver l'environnement en interdisant les activités d'exploration pétrolière dans le parc des Virunga ;
 - La position de principe du Parlement Congolais sur la mise en œuvre de l'ITIE RDC ;
 - Des modes d'attribution des contrats pétroliers dans les aires protégées, de la prise en compte des intérêts des populations riveraines.
 - Du programme du Gouvernement en ce qui concerne l'allocation des licences pétrolières et de la part des revenus pétroliers affectée à l'éducation et aux générations futures ;
 - De la date d'adoption du Code des Hydrocarbures et des propriétaires réels des entreprises extractives contractantes en RDC
- Des membres de la Société civile ont souhaité connaître à quel moment la nouvelle Norme sera appliquée ; pourquoi la nouvelle Norme n'intègre pas les investissements environnementaux et pourquoi adopter des nouvelles lois sur la transparence alors que celles qui existent n'étaient pas appliquées.
- Un membre de la Chambre des mines a souhaité connaître la suite des événements après le 17 avril 2014 si la suspension venait d'être levée.

Le Président du Comité Exécutif, le Ministre des Hydrocarbures, le Sénateur Kongo et Jonas Moberg à qui ces questions étaient destinées ont fourni des réponses appropriées à la grande satisfaction de tous.

Mot de clôture

Expression des remerciements par le Président du Comité Exécutif à la délégation de l'ITIE Internationale et constat par ce dernier de l'intériorisation avancée du processus



ITIE par toutes les parties prenantes congolaises. Constat également de l'amélioration de la transparence et de la recevabilité au profit des populations congolaises.

Débutée à 9H 30', la réunion a pris fin à 13H00.

RAPPORTEUR

Prof. ~~MACK DUMBA~~ Jérémy

~~Coordonnateur National~~

ANNEXE : PRESENCES A LA REUNION DU COMITE EXECUTIF DU 14 Octobre 2013

I. MEMBRES DU COMITE EXECUTIF PRESENTS

1. S.E. CELESTIN VUNABANDI, Ministre du Plan & SMRM, Président du Comité Exécutif
2. S.E. CRISPIN ATAMA, Ministre des Hydrocarbures
3. S.E. ABAYUWE LISKI, Vice-ministre du budget
4. S.E. ROGER SHUNLUNGU, Vice-ministre des finances
5. Firmin N'KOTO, Conseiller à la Présidence de la République
6. Mme FRANÇOISE VAN DE VEN, Délégué des entreprises forestières
7. SIMON TUMAWAKU, délégué des entreprises minières privées
8. ME ALBERT KABUYA, délégué de la société civile
9. JEAN CLAUDE KATENDE, délégué de la société civile
10. JACQUES BAKULU, délégué de la société civile
11. MME YVONNE MBALA, Représentante des Entreprises pétrolières
12. BOBIA, Délégué de la société civile
13. CYRILLE KOMANDA, Délégué des entreprises minières publiques

II. MEMBRES DU COMITE EXECUTIF EN MISSION

14. S.E. MARTIN KABWELULU, Ministre des Mines, 1^{er} Vice-président du C E
15. Bavon N'SA MPUTU, Ministre de l'ECN&T, 2^{ème} Vice-Président du C E
16. VINCENT NGONGA, Dircaba 1^{er} Ministre
17. JOHN BUPILA, Dircaba 1^{er} Ministre

III. INVITES

1. KONGO BUDINA, Honorable Sénateur
2. KIKONTWE Marie Claire, Honorable Sénateur
3. MASIKINI JOSE, Sénateur

4. FRANCOIS NZEKUYE, Honorable Député
5. YVES MOBANDO YOGO, Honorable Député
6. FABIEN MUTOMB KAN KATO, Honorable Député
7. KENDA JOLIE, Honorable Députée
8. OLONGO BASILE, Honorable Député
9. BULUKUNGU BERA KAY, Honorable Député

10. JIM MILLER, EITI Board, Membre du CA



11. GBEHZOHNGAR M FRIDAY, EITI Board, CA ITIE
12. DAVID DIAMOND, Delegation CA ITIE Internationale
13. ALI IDRISSE, Coordonnateur Pwyp, Membre de la Délégation
14. JONAS MOBERG, Secrétaire General ITIE Internationale
15. JOHN KANYONYI, Country Manager, SI de l'ITIE
16. MAMADOU BADDY BALDE, Country Manager, SI de l'ITIE
17. MARINKE VAN RIET : Directrice Internationale Pwyp, CA ITIE
18. HALLOD TOLLAN, EITI Board
19. GUBAD BAYRAMOV, EITI Board
20. NATALYA YANTSEN, CA de l'ITIE
21. CORINA CANEDA, EITI/Global Witness
22. M. DESIRE BALAZIRE, Conseiller du Premier Ministre
23. DIEUDONNE LOKADI MOGA, DG de la DGI
24. Félix MUPANDE, DG CAMI
25. Liliane ILUNGA KAYUMBA, DGA COHYDRO
26. DONNAT KAMPATA, Coordonnateur CTCPM
27. NGOY MASUKA, Secrétaire General aux Hydrocarbures
28. VICTOR BATUBENGA, Inspecteur chef de service de L'IGF
29. EMONY N FELY, DGA DGRAD
30. KASSONGO BIN NASSOR, Vice president Tenke Fungurume Mining (TFM)
31. ELISABETH CASSENS, Société Civile, Centre Carter
32. JEAN MARIE BAMBILE, représentant l'administrateur indépendant KPMG
33. LAZARE KIALA, KPMG
34. STEVE PANZA, Représentant MMG KINSEVERE,
35. DEOGRACIAS KAYUMBA, chef de division DGRAD
36. MPANZA ZI MPANZA, Sous-Directeur DGDA
37. MONGU NZALI, Chef de division Ministère des hydrocarbures
38. BAKOMEKA KELINA, MMG Kinsevere
39. MWAKU NZAZI, Conseiller ministre des mines
40. PATRICK KHANGA, Conseiller ministre Plan
41. HONORE NTAMBO, Conseiller ministre des hydrocarbures
42. MARCEL MUBENGA, Naturals Ressources, Société Civile
43. PATRICIA NGOY MANGO, sarw, Société Civile
44. AUGUSTINE KASAMBULE, wwf, Société Civile
45. Scola ATADRA, Fedje, Société Civile
46. Antoine MINGASHANGA, RRN, Société Civile



47. MWANZA YVETE, FEC mines Nord Kivu
48. René NGONGO, WWF, Société Civile
49. Léonie KANDOLO, PCQVP, Société Civile

IV. PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT

1. BRIAN FRERE, American Embassy
2. BARBARA RUPPEL, GIZ
3. EVANGELINA MYERS, DFID
4. RENE GORENFLO, Union Européenne
5. PHILIPPA SACKET, Banque mondiale
6. MARIE ANTOINETTE, GIZ-BGCM
7. CARRET JEAN-CHRISTOPHE, Banque Mondiale